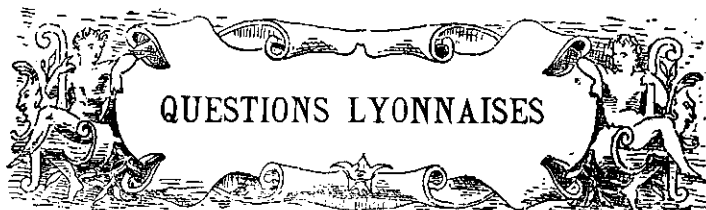


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LES GRANDS TRAVAUX PROGRAMME MUNICIPAL

Samédi 2 courant, devant une très nombreuse assistance, M. Herriot, maire de Lyon, exposait, au Nouvel Alcazar, le « programme municipal ».

Bien que chacun ait intérêt à connaître en détail tout ce qui concerne l'administration de la ville, nous ne pouvons, dans le cadre restreint de cette publication, reproduire toutes les déclarations de M. Herriot, tant sur les faits accomplis de sa gestion, que sur ses projets. Mais comme, suivant ses propres expressions, « la démocratie ne doit plus se contenter de ces parades électorales qui ressemblent un peu aux parades de la foire », nous devons à nos lecteurs d'enregistrer ce qui les intéresse directement au point de vue professionnel.

Le programme exposé, assez vaste d'ailleurs, répond en partie à d'impérieux besoins; mais si nous reconnaissons volontiers qu'il est utile d'entreprendre la plupart des travaux que préconise la municipalité, nous regrettons vivement que la part faite aux projets de réfections de quartiers soit à peu près nulle.

Il serait, en effet, d'une importance capitale que l'on se décidât à faire disparaître les agglomérations infectes de certaines régions de la ville, véritables foyers pestilentiels qui contaminent et déshonorent notre cité. Si l'initiative privée a montré dans le I^{er} arrondissement ce qui se pouvait faire de bien conçu et de bien conduit dans cet ordre d'idées, il paraîtrait excessif qu'une municipalité comptât toujours sur de tels concours, et il serait à désirer que nos édiles, soucieux d'assurer plus complètement l'hygiène et la salubrité publique de Lyon, quitte à retarder la mise en œuvre d'améliorations d'une urgence moins immédiate, complètent de façon suffisante le programme du maire que nous allons maintenant examiner.

Après une entrée en matière où il nous apprend que, malgré son désir d'introduire dans l'administration municipale les réformes nouvelles que commande la nouveauté des temps, il ne veut pas chercher l'originalité et la réputation dans une protestation bruyante contre l'œuvre antérieure, M. Herriot examine l'état du budget et se plaît à constater que Lyon — qu'il s'agisse d'hygiène ou de voirie, d'instruction ou d'assistance publique — fait face à ses devoirs largement et facilement. Il fait ensuite l'éloge du personnel des services municipaux dont il a, sous plusieurs rapports, notablement amélioré la situation, à telle enseigne que les conditions de travail de ce personnel peuvent être citées en exemple.

Il arrive alors à l'étude des grands services municipaux, et là, nous devons citer textuellement.

Il n'en est pas de plus important que celui des abattoirs, chargé de fournir à une grande ville la viande nécessaire à la consommation. A l'heure actuelle, le service est assuré par l'abattoir de Perrache, l'abattoir de Vaise et l'abattoir chevalin de Corne-de-Cerf. L'abattoir de Perrache a passé pour un modèle lorsqu'il a été construit, c'est-à-dire vers 1838-40; de même pour l'abattoir de Vaise, qui a été édifié en 1856. Mais, présentement, avec l'augmentation dans la consommation de la viande, liée à l'augmentation des salaires, avec les obligations nouvelles des lois et de l'hygiène, ces établissements sont devenus nettement insuffisants. C'est pour cela que, dès 1892, et surtout à partir de 1898, la création de nouveaux abattoirs a été étudiée et décidée. L'année dernière, nous avons exproprié les terrains nécessaires dans le quartier de la Mouche; un architecte a été désigné, M. Tony

Garnier, grand prix de Rome. Les plans viennent d'être approuvés par une Commission, qui avait été préalablement chargée par notre administration d'aller visiter les grands abattoirs allemands ou suisses, et en particulier ceux de Dusseldorf, Cologne, Leipzig, Francfort, Offenbach à côté de Francfort, Nuremberg et Zurich.

Le futur abattoir lyonnais sera construit à la Mouche, entre le chemin de Debourg, le chemin des Culattes, le chemin de la Vitriolerie et la ligne de chemin de fer projetée pour amener les animaux au marché. Il sera accompagné du marché: l'ensemble du marché et des abattoirs occupera une superficie de 230.000 mètres carrés, alors qu'à l'heure actuelle, l'ensemble de ces mêmes services occupe une superficie d'environ 50.055 mètres. L'abattoir de Berlin (environ 2 millions d'habitants) occupe une superficie de 17 hectares 1/2 et le marché à bestiaux 28 hectares, ensemble 46 hectares. L'abattoir et le marché de Cologne (372.000 habitants) occupent 15 hectares. L'abattoir et le marché de Hanovre (235.000 habitants) occupent 35 hectares. La proportion est donc tout à fait heureuse, comme on pourrait s'en convaincre en lisant un des livres récents sur la question, le livre du Dr Moreau sur l'abattoir moderne. Les principaux ouvrages de l'installation nouvelle seront:

1° La gare aux bestiaux, avec un service de désinfection des wagons, un quai de débarquement de 400 mètres de longueur, des parcs de comptage, où sera passée la visite sanitaire, des écuries pouvant contenir 2.500 bœufs, 3.700 veaux et 3.500 porcs.

2° Le marché, fermé et non plus découvert, avec un sanatorium fonctionnant conformément à la loi sur le Code rural du 21 juin 1898, permettant de mettre en observation et, au besoin, de sacrifier les animaux suspects. Le sol devra être, dans ces différents établissements, et même dans les rues, imperméable, facile à laver et à désinfecter.

3° L'abattoir proprement dit, comprenant quatre halls d'abatage pour gros et petits animaux ruminants, et, en plus, un abattoir pour les porcs. L'abatage se fera désormais en commun, et non plus en cellules, ce qui en permettra la surveillance. L'outillage sera tout à fait moderne, avec des barres d'attache et de lavage perfectionnées, des transporteurs aériens, des bascules automatiques, etc. Le travail s'exécutera beaucoup plus facilement et plus proprement qu'aujourd'hui. Les salles d'abatage seront complétées par une triperie modèle.

4° Le frigorifique, relié au hall d'abatage par un grand hall d'intercommunication du plus heureux effet et où les viandes seront conservées à l'abri de toute contamination. Tous les services de l'abattoir seront desservis par le chemin de fer. La dépense à prévoir est de plus de 10 millions, mais la Ville fera des recettes supérieures à celles qu'elle fait maintenant et la santé publique profitera largement de cette considérable amélioration, qui dotera la Ville de Lyon d'une institution modèle. Songez qu'à l'heure actuelle, il y a encore, dans la partie suburbaine de Lyon, 98 tueries particulières où l'abatage des animaux se fait assez loin du contrôle, dans des conditions hygiéniques discutables; et nous ne pouvons pas les faire disparaître, faute de place dans nos abattoirs.

La réorganisation du service d'incendie amènera la création, sur différents points de la ville, de postes permanents. La caserne de la rue Pierre-Corneille demeurerait le centre de l'organisation: les nouveaux postes permanents seraient établis à Vaise, près de la gare de Gorge-de-Loup; à la Croix-Rousse, à proximité de la

mairie; aux environs de la place de Monplaisir; à la Mouche, dans le voisinage des nouveaux abattoirs. Les transports auraient lieu par automobiles du type de ceux employés à Nancy et à Amiens. Les moyens d'avertissement seraient perfectionnés.

Pour perfectionner le système actuel d'alimentation de la ville en eau, il serait nécessaire de doubler le réservoir de Saint-Clair et la conduite de refoulement entre le Grand-Camp et Bron; ce sont là effectivement des dépenses de première nécessité que la prospérité de la régie municipale pour les services des eaux permettra d'accomplir.

Une des réformes qui s'imposeront à Lyon, au cours du prochain mandat municipal, c'est l'installation du « tout à l'égout », qui fonctionne déjà à Paris, à Marseille à Reims et dans quelques autres villes. Cette réforme a déjà été étudiée à Lyon, et en particulier par M. Résal, en 1900. M. Résal, ingénieur en chef de la Ville, avait visité les principales installations d'Angleterre et d'Allemagne et rédigé un rapport très intéressant. Mais, depuis 1890, la question a fait des progrès. M. Résal concluait à l'épandage agricole, c'est-à-dire à l'adaptation d'un système qui fonctionne à Paris et qui va fonctionner à Vichy. Ce système consiste à établir une canalisation unique qui recueille toutes les eaux, eaux de pluie, eaux de lavages, eaux ménagères et « eaux-vannes », c'est-à-dire eaux provenant de fosses d'aisances. Mais, de toute évidence, il faut, avec ce système, un réseau d'égouts formidable. Un autre système, dit « système séparatif », est actuellement préconisé : il fonctionne à Reims. Il consiste à faire circuler dans les égouts ordinaires les eaux de pluie et de lavage des rues, les eaux industrielles également; à Lyon, ces eaux seraient recueillies par notre réseau actuel, amélioré, bien entendu, et continueraient à être déversées au Rhône. Une autre canalisation, qui serait entièrement à faire, recueillerait les « eaux vannées » et les eaux usées, c'est-à-dire les eaux ménagères, qui seraient transportées dans une usine pour être traitées chimiquement ou biologiquement. Pour établir ces canalisations, on prend un îlot qui est desservi par un réseau primaire; les eaux affluent dans un réservoir qui se remplit automatiquement et qui est vidé par l'action de l'air comprimé. A l'usine, les eaux peuvent être traitées suivant différents procédés que vous verrez exposés, je l'espère, à l'Exposition d'hygiène urbaine, au mois de mai. La dépense sera considérable, mais pourra être amortie par la contribution que nous exigerons des propriétaires. Au lieu de payer une redevance à la Compagnie de vidanges, ceux-ci en paieraient une à la Ville, qui les débarrasserait de leurs eaux usées.

... Il est certain que la ville manque encore de ponts. Nous songeons à en augmenter le nombre. Le pont de l'Homme de la Roche est tout prêt; il a subi presque toutes les formalités, il viendra bientôt devant le Conseil municipal. Pour le pont de la Feuillée, les études sont en cours, ainsi que pour le pont de l'Hôtel-Dieu et le pont de la Mouche, qui devront être, — je parle des deux derniers, — des ponts en maçonnerie. Pour le pont de l'Hôtel-Dieu (et le pont de la Mouche aussi probablement), l'ingénieur en chef de la Ville, M. Auric, qui est un spécialiste remarquable en pareille matière, prépare un projet très intéressant. Le pont serait du style Séjourné, comme le pont du grand-duché de Luxembourg, des Amidonniers à Toulouse et de Romans. Le pont est considéré comme une maison; on fait, comme on ferait deux murs, deux ponts séparés, sur lesquels on établit un plancher qui est le tablier. Ce système comporte, pour les ponts larges, une économie considérable. Quant au pont de la Guillotière, il appartient à l'Etat. C'est à l'Etat qu'incombe le soin de le réformer ou de le compléter.

Comme l'Etat a bien d'autres dépenses à faire, qu'il manque d'argent et qu'il lui est sans doute parfaitement égal que notre principal pont soit ou non gênant et dangereux pour les Lyonnais, il y a gros à parier que nous conserverons intacts ces débris antiques jusqu'à ce qu'ils s'écroulent d'eux-mêmes dans le Rhône.

M. Herriot continue sa conférence par un exposé de la situation toute spéciale faite à une agglomération de l'importance de Lyon,

par la loi de 1893 principalement, en ce qui concerne les dépenses d'instruction publique. Les charges qui sont résultées de cet état de choses ont été supportées en acquittées sans augmentation d'impôts.

De plus, et pour pouvoir loger une clientèle scolaire de jour en jour plus nombreuse, nous avons dû élaborer un grand programme de constructions scolaires; ce projet est l'une des œuvres les plus importantes de votre Conseil municipal actuel. Nous avons décidé la création des écoles suivantes :

1° Groupe Saint-Vincent, dont nous avons distrait l'école maternelle pour en projeter deux autres, l'une dans le quartier de Sattonay, l'autre dans le quartier de la place Saint-Clair.

2° Groupe de la place des Jacobins, qui a été spécialement difficile à établir, étant donné la rareté et la cherté des immeubles. Pour ce groupe seul, l'ensemble des achats, sans parler de la construction à faire, s'élève à 800.000 francs environ.

3° Groupe du quai Jayr. Le projet dressé par l'architecte est actuellement à l'étude de mon administration.

4° Ecole maternelle rue Tissot.

5° Ecole de filles rue du Tunnel.

6° Groupe de la place Saint-Paul.

7° Groupe de la Villette, rue Meynis.

8° Groupe de la Buire.

9° Groupe Béchevelin, à proximité de la rue de la Vierge.

10° Groupe de la Madeleine, à proximité du fort Lamothe.

11° Groupe de la rue Boileau.

12° Ecole maternelle rue Gilibert.

13° Ecole maternelle à Montchat.

14° Groupe scolaire du Point-du-Jour.

Nous comptons adjoindre à ce programme une école primaire supérieure, nécessaire aux Brotteaux. Enfin, à l'heure où l'enseignement secondaire se développe de plus en plus, lorsque l'on s'efforce de le démocratiser le plus possible, c'est une honte pour la Ville de Lyon de ne posséder que ce couvent ou cette prison malpropre que l'on appelle le Lycée Ampère. Reprenant un ancien projet qui avait été abandonné, je travaille à construire, dans les terrains voisins du Parc, avec la participation de l'Etat, un nouveau Lycée et, si ce projet échoue, ce sera peut-être la faute de l'Etat, s'il a des prétentions excessives, ce ne sera pas la faute de mon Administration, qui y apportera toute la bonne volonté désirable.

Les considérations qui suivent, quelque intérêt qu'elles présentent au point de vue de l'œuvre sociale accomplie, ne sauraient trouver place dans nos colonnes, spécialement réservées aux questions techniques, non plus que l'étude de l'assistance aux vieillards et aux enfants sous ses diverses formes. Ce sujet amène M. Herriot à examiner les conséquences, à Lyon, de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Conformément à l'article 1^{er} de la loi du 2 janvier 1907, et même avant cette loi, j'ai pris possession des presbytères communaux, qui seront loués désormais au plus offrant, comme les autres immeubles de la Ville. L'Etat reprend possession de l'archevêché, où nous pourrions bientôt, je l'espère, transporter nos deux grandes bibliothèques publiques. Au petit séminaire, je voudrais pouvoir installer le Muséum d'histoire naturelle, qui gêne actuellement l'extension de nos musées. Au grand séminaire, je voudrais pouvoir installer un hospice d'incurables. Je compte obtenir la désaffectation de l'église Saint-Pierre, qui deviendrait un musée de sculpture.

Vient maintenant la question des théâtres : la constatation des résultats obtenus par la régie mixte amène le maire à prononcer une spirituelle condamnation de la régie directe de son prédécesseur, bien que ce système d'exploitation fasse partie de son programme pour d'autres services qui n'exigent pas, comme le théâtre, « une expérience, un temps et des procédés qu'un maire ne possède pas ».

En ce qui concerne les moyens de transport qui doivent être nombreux et rapides à l'intérieur et aussi à l'extérieur, M. Herriot

expose les avantages qu'il a pu obtenir pour le personnel de la Compagnie des Omnibus et Tramways et les améliorations réalisées pour le public. Il a imposé à la Compagnie divers compléments de parcours qui seront ultérieurement exécutés, la construction de la ligne des Facultés et des nouveaux abattoirs et, principalement :

Le prolongement de la ligne de la rue Duquesne jusqu'à l'Archevêché, suivant le tracé : rue Président-Carnot, rue Childebert, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue des Archers, place des Célestins, rue d'Egypte, quai des Célestins, pont Tilsitt, avenue de l'Archevêché. Cette ligne devra être construite et exploitée dans le délai d'un an, à partir de la date de l'approbation et de la fusion par le Conseil municipal, c'est-à-dire avant le 8 mai 1907. La convention est formelle sur ce point.

Je me suis préoccupé, d'autre part, du perfectionnement des moyens de transport vers la région dont Lyon est le centre. Placée au confluent de deux grands cours d'eau, dont l'un, la Saône, est par excellence le type de la rivière navigable, la ville de Lyon devrait être un des grands centres, en France et peut-être en Europe, de la navigation fluviale. Les Allemands ont su merveilleusement tirer parti de leurs rivières : le port de Mannheim, par exemple, qui est situé à peu près dans les mêmes conditions que Lyon, au confluent du Rhin et du Neckar, voit son tonnage augmenter chaque jour, sans que, d'ailleurs, cette progression porte atteinte au tonnage des expéditions ou arrivages par voie ferrée, qui se développe parallèlement. Nous sommes bien loin de cette prospérité. Aussi ai-je voulu, non seulement m'associer aux efforts qui sont faits en ce moment pour essayer d'améliorer l'aménagement du Rhône inférieur, mais encore lutter contre la Compagnie P.-L.-M., qui veut pour elle le monopole des transports, même quand elle est, comme maintenant, hors d'état de les assurer. Il y a, à Lyon, une gare d'eau qui peut devenir l'amorce de grandes installations. Avec la complicité des Pouvoirs publics, jusqu'à ce jour et avec un parfait cynisme, la Compagnie P.-L.-M. en interdit pratiquement l'usage. Nos industriels devraient pouvoir recevoir par canaux toutes les matières lourdes : actuellement, ils ne le peuvent pas. Je ne cesserai de protester auprès du Ministre des travaux publics pour qu'il rappelle la Compagnie P.-L.-M. au respect de ses engagements ; pour qu'il impose le libre accès de la gare d'eau et pour qu'il procède, le plus rapidement possible, à l'établissement du port, déclaré d'utilité publique en 1882.

On sait que le prolongement jusqu'à la gare de Vaise du tramway de Villeurbanne a soulevé de nombreuses critiques. Il y aura sans doute lieu d'adopter une autre solution, pour désencombrer la place des Cordeliers ; et si l'on ne veut pas rétablir les choses telles qu'elles existaient antérieurement, il serait possible, croyons-nous, de reporter la tête de ligne de Villeurbanne jusqu'à la place de la République ou la place des Jacobins.

L'affaire Grôlée, qui a été, « par certains côtés, une petite Panama lyonnais », est à son tour examinée. Ainsi que nous l'avons précédemment annoncé, la municipalité actuelle a pu liquider cette triste affaire par une transaction. « La Société du Quartier Grôlée disparaît définitivement et la Ville reprend l'entière et libre jouissance de ses immeubles. »

M. Herriot fait ensuite une étude très serrée de la question de l'annexion de Villeurbanne. Il bat en brèche victorieusement l'argument puéril d'après lequel l'annexion ferait reprendre à Lyon le rang de seconde ville de France que Marseille lui a ravi. « Les républicains ne sauraient avoir le préjugé du nombre. Démolir l'organisation d'une ville pour augmenter sa population, sans autre raison, ce serait une politique de roi nègre à laquelle je ne me prêterais pas. »

Les arguments économiques sont de toute première importance. Tel que le projet existe, les avantages seraient pour Villeurbanne et les charges pour Lyon. M. Herriot est partisan de l'annexion, mais d'une annexion favorable à Lyon.

Le maire énumère ensuite les fêtes qui seront données à l'occasion de la visite du Président de la République et des municipalités anglaises ainsi qu'à l'occasion du Congrès de l'Alliance d'Hygiène sociale et de celui des Ingénieurs hygiénistes municipaux. Le commerce lyonnais profitera de ces fêtes. « La prospé-

rité de notre ville, de l'aveu de tous, n'a jamais été plus grande. Plus l'ouvrier sera payé, plus il aura d'aise, de loisir, plus le commerce en profitera. »

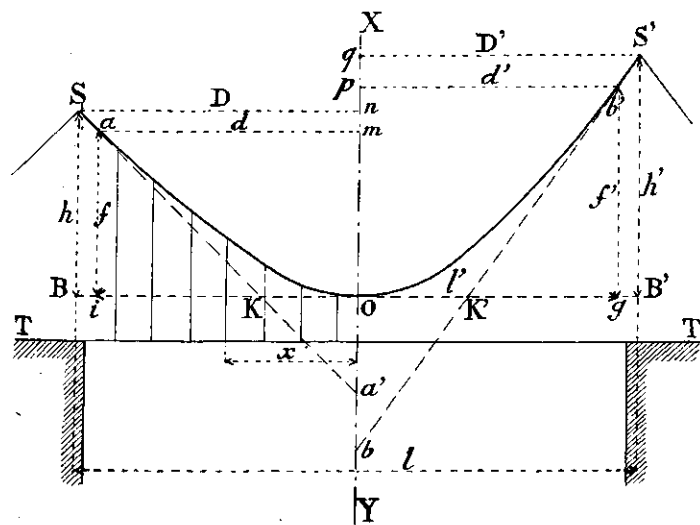
C'est sur ces constatations optimistes, avec la conscience d'avoir contribué à la réalisation de l'œuvre municipale longuement exposée avec satisfaction, que M. Herriot a terminé sa conférence.

Le moment venu, nous reprendrons à nouveau en détail l'étude des questions primordiales à résoudre d'urgence.



Après avoir étudié les ponts fixes, nous nous occuperons aujourd'hui de la construction des ponts suspendus. Ce genre d'ouvrage est tout indiqué, soit dans le cas où l'on recherche surtout les conditions d'économie, soit encore lorsqu'il s'agit de franchir des portées considérables sans appui intermédiaire ou du moins lorsqu'on veut réduire au minimum le nombre de ces appuis, comme dans le cas du pont de Brooklyn, par exemple, qui relie cette ville à New-York par un trait-d'union de 1800 mètres de largeur.

Le tablier des ponts suspendus, ne repose sur aucun appui inférieur ; il est constitué par des poutrelles en bois ou en métal reliées par des longrines en chêne, qui supportent des madriers également en chêne protégés par un platelage jointif de 0^m06 d'épaisseur. Ces poutrelles sont suspendues par des tiges verticales équidistantes à des câbles ou chaînes qui passent au-dessus de piliers plus ou moins élevés pour aller s'amarrer dans les massifs en maçonnerie des culées ou des piles intermédiaires.



Lorsqu'un câble ou une chaîne flexible sont ainsi suspendus librement sur deux appuis qui peuvent être, soit à la même hauteur, soit à des hauteurs différentes telles que les sommets S et S' des piliers de la figure ci-contre, ce câble ou cette chaîne prend naturellement la forme d'une parabole à axe vertical XY, dont la tangente au sommet O est horizontale. Si maintenant on suspend tout le long de ce câble des tiges verticales équidistantes, et si l'on admet que la charge correspondant à chaque tige est la même sur toute la longueur, la courbe se déforme et devient ce qu'on appelle une chaînette, mais les points d'attache des tiges n'en restent pas moins sur une parabole remplissant les mêmes conditions qu'auparavant.

C'est pourquoi au lieu de considérer la chaînette qui est composée en réalité de lignes brisées, on raisonne sur la parabole qui passe par les sommets du polygone de la chaînette. La courbe que présente le câble jouit donc de toutes les propriétés de la parabole.

En particulier, si l'on fait rouler sur la branche de parabole SO, une tangente telle que aa' , comprise entre le point de contact a avec la courbe et l'axe XY, cette tangente sera divisée en deux parties égales par la tangente au sommet BOB', et le point K sera le milieu de aa' , par exemple; c'est ce que l'on exprime encore en disant que la tangente BB' est le lieu géométrique des milieux des tangentes à la parabole, dans les conditions précitées.

Si nous menons de même les coordonnées du point a , soit am et om , la longueur am est ce qu'on appelle la sous-tangente correspondant au point a de la courbe; c'est encore, si l'on veut, la projection de la longueur aa' de la tangente sur l'axe XY. Cette sous-tangente présente encore la propriété, d'être divisée en deux parties égales par le sommet O de la parabole, de telle sorte que l'on a, par exemple, dans le cas du point a choisi, $ao = om$.

Dans le cas supposé où les tiges de suspension sont équidistantes et également chargées, on démontre que la composante horizontale T_0 de la tension des câbles est la même en chaque point.

La tension T du câble qui s'exerce en chaque point suivant la tangente à l'élément de courbe considéré peut, en effet, se décomposer en deux forces, l'une horizontale T_0 et l'autre verticale. Au point a , par exemple, la tension T est dirigée suivant aa' , et cette force peut se décomposer en deux autres, l'une horizontale suivant am , l'autre verticale suivant ai . Cette dernière est égale à la somme des poids appliqués aux câbles depuis le point a jusqu'au sommet de la courbe en O; et si l'on désigne par p le poids par mètre de longueur supporté par le câble considéré, la force verticale en un point quelconque sera px , x étant la distance horizontale de ce point à l'axe XY.

Il est évident qu'au point O, la tension dirigée suivant la tangente horizontale se confond avec la tension T_0 qui est la seule force qui agit en ce point, la composante verticale étant nulle. Il résulte de ces considérations que la tension T croît du point O jusqu'au sommet S et varie depuis la valeur minima T_0 , jusqu'à une valeur maxima correspondant à la charge totale de la branche de parabole considérée.

La tension T étant, d'après la règle du parallélogramme des forces, l'hypoténuse d'un triangle-rectangle dont les deux côtés de l'angle droit sont T_0 et px , on a comme expression générale de cette tension en chaque point :

$$T = \sqrt{T_0^2 + p^2 x^2}$$

Pour calculer T , il faut donc connaître la valeur de la composante horizontale T_0 de la tension. Celle-ci dépend essentiellement de la flèche correspondant à la branche parabolique considérée.

Si la tige extrême de suspension était située à une distance de l'axe SB de la culée, égale au demi-écartement des diverses tiges, la courbe parabolique se prolongerait jusqu'au point d'appui S; mais en général, les extrémités du tablier portent sur les culées et les tiges de suspension sont arrêtées à une certaine distance de ces dernières. On admet alors que la partie parabolique des câbles se prolonge au delà des tiges extrêmes de suspension jusqu'au point a correspondant à l'ordonnée ai qui tombe au milieu de la longueur égale à l'écartement des tiges.

Dans ce dernier cas, le point a déterminera donc l'extrémité de la parabole et l'on peut considérer que la partie aS du câble est rectiligne et confondue avec le prolongement de la tangente aa' .

La flèche de la parabole ainsi limitée sera $ai = f = om$

Soit $am = d$ l'ordonnée du point a , on aura, en désignant, comme précédemment par p la charge totale des câbles par mètre courant de tablier :

$$T_0 = \frac{pd^2}{2f}$$

On ne connaît pas d'avance la flèche f , mais on peut la déterminer en fonction des dimensions connues, telles que la hauteur

h du sommet S du pilier servant de point de suspension au-dessus de la tangente horizontale BO.

En effet, les deux triangles semblables AKI, SKB permettent d'écrire :

$$\frac{f}{h} = \frac{Ki}{KB}$$

Or nous savons que l'on a :

$$Ki = \frac{Oi}{2} = \frac{d}{2}$$

et :

$$KB = OB - OK = D - \frac{1}{2}d$$

Ce qui donne :

$$\frac{f}{h} = \frac{\frac{d}{2}}{D - \frac{1}{2}d}$$

d'où l'on tire :

$$f = h \times \frac{d}{2D - d}$$

En portant cette valeur de f dans l'expression T_0 , on calculera aisément la valeur constante de la composante horizontale de la tension en chaque point.

La tension maxima des câbles a lieu au point a pour lequel on a :

$$T_m = \sqrt{T_0^2 + p^2 d^2}$$

et en remplaçant T_0 par sa valeur :

$$T_m = \sqrt{\left(\frac{pd^2}{2f}\right)^2 + p^2 d^2}$$

Ce qui peut encore s'écrire :

$$T_m = \frac{pd}{2f} \sqrt{d^2 + 4f^2}$$

Nous avons examiné d'abord le cas où les deux appuis sur les piliers du pont suspendu étaient à la même hauteur; mais ils peuvent être à des hauteurs différentes, comme dans le cas de la figure ci-contre. La tension horizontale sera d'après la règle établie précédemment, pour la partie de gauche :

$$T_0 = \frac{pd^2}{2f}$$

Et pour la partie de droite :

$$T_0' = \frac{pd'^2}{2f'}$$

Mais on peut remarquer que ces tensions constituent les forces agissant en O à droite et à gauche de ce point; et comme ces forces doivent nécessairement se faire équilibre en O, on doit avoir :

$$T_0 = T_0' = \frac{pd^2}{2f} = \frac{pd'^2}{2f'}$$

d'où :

$$\frac{d^2}{d'^2} = \frac{f}{f'}$$

On a de même, comme précédemment, en vertu des triangles semblables :

$$f = h \times \frac{d}{2D - d}$$

et :

$$f' = h' \times \frac{d'}{2D' - d'}$$

En remplaçant dans l'expression ci-dessus f et f' par ces valeurs, il vient :

$$\frac{d^2}{d'^2} = \frac{h}{h'} \times \frac{\frac{d}{2D - d}}{\frac{d'}{2D' - d'}}$$

Ce que l'on peut écrire en simplifiant :

$$\frac{d}{d'} = \frac{h}{h'} \times \frac{2D' - d'}{2D - d}$$

La courbe du câble est encore une parabole, mais le sommet O de cette parabole n'est plus en valeur de la travée et il est plus rapproché du petit pilier que du grand. Il en résulte que l'on ne connaît pas d'avance les valeurs D et D' et que la relation précédente contient par suite quatre inconnues, d, d', D, D'.

Mais l'on peut exprimer ces quatre inconnues en fonction de l'une d'elles, d, par exemple, car on a :

$$D = d + BI = d + b$$

en désignant BI par d pour abrégé, on a de même :

$$D' = d' + gB' = d' + b'$$

mais :

$$d' = ig - d = l' - d$$

d'où :

$$D' = b' + l' - d$$

En remplaçant D, D' et d' par ces valeurs qui ne contiennent plus que l'inconnue d, dans la relation précédente, on obtient :

$$\frac{d}{a - d} = \frac{h}{h'} \times \frac{2b' + a - d}{2b + d}$$

Cette relation peut s'écrire, en égalant le produit des extrêmes au produit des moyens, et réduisant les termes semblables :

$$(h' - h)d^2 + 2(ha + hb' + h'b)d - ha(a + 2b) = 0$$

Pour simplifier, désignons par H la différence des hauteurs des piliers, soit :

$$H = (h' - h)$$

Posons de même :

$$A = ha + hb' + h'b$$

Et enfin :

$$B = a + 2b$$

La relation précédente deviendra :

$$Hd^2 + 2Ad - haB = 0$$

Divisons par H, il viendra :

$$d^2 + \frac{2A}{H}d - \frac{haB}{H} = 0$$

On peut calculer les coefficients $\frac{2A}{H}$ et $\frac{haB}{H}$ qui donnent ainsi deux valeurs numériques que l'on peut désigner par p et par q et l'équation devient :

$$d^2 + pd - q = 0$$

Et sous cette forme simple, on obtiendra facilement d par la relation que donnent tous les aides mémoire et qui s'écrit ainsi :

$$d = -\frac{p}{2} + \sqrt{\frac{p^2}{4} + q}$$

On aurait de même pour déterminer d' :

$$d' = \frac{p'}{2} - \sqrt{\frac{p'^2}{4} - q'}$$

et l'on pourrait simplement obtenir la valeur de d' en la déduisant de la relation :

$$d' = a - d$$

DYNAMIS.

CHRONIQUE SYNDICALE RÉGIONALE

PONTARLIER

Les entrepreneurs de l'arrondissement de Pontarlier (Doubs) viennent de se réunir et de se constituer en Chambre syndicale sous la dénomination de « Syndicat des Entrepreneurs de Bâtiments et de Travaux publics de l'arrondissement de Pontarlier ».

Les statuts tendent à resserrer les liens d'amitié entre tous les industriels du bâtiment de cette région ; l'intention est de créer une série de prix, d'apporter plus d'ordre et d'harmonie dans la remise et l'exécution des travaux. Les architectes de la région, non seulement voient d'un bon œil la création du nouveau groupement, mais même ils l'ont quelque peu provoquée.

Voici la composition du bureau :

Président : M. Louis Pernet, de Pontarlier ;

Vice-présidents : MM. Bitard, de Lac ; François Farglin, de Somblacour ;

Trésorier : M. Joseph Cordier, de Pontarlier ;

Secrétaire : M. Ch. Yunghi, de Pontarlier ;

Secrétaire adjoint : M. Bournez, aux Pins.

SAINT-ÉTIENNE

Le bureau de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Saint-Etienne a été renouvelé de la façon suivante :

Président d'honneur : M. Roux, président sortant ;

Président : M. Guyot, entrepreneur de canalisations ;

Vice-présidents : MM. Roche et Verrier ;

Secrétaire : M. Devidal ;

Trésorier : M. Sarda ;

Rapporteur : M. Choresl ;

Trésorier adjoint : M. Gaucher ;

Secrétaire adjoint : M. Bonhomme.

HAZELLES-SUR-LYON

Cette Chambre, en renouvelant son adhésion à la Fédération du Sud-Est, vient de nommer son bureau, qui est ainsi constitué :

Président : M. Boudet, entrepreneur de maçonnerie ;

Vice-président : M. Serre ;

Secrétaire, M. Blanc ;

Trésorier : M. Golin ;

Rapporteur : M. Villemagne.

MACON

La Chambre syndicale des Entrepreneurs et Industriels de Mâcon et son arrondissement a tenu son Assemblée générale le 20 janvier dernier et a ainsi constitué son bureau :

Président : M. Cadot, plombier ;

Vice-président : M. Besson, serrurier ;

Secrétaire, M. Chapuis, entrepreneur de maçonnerie ;

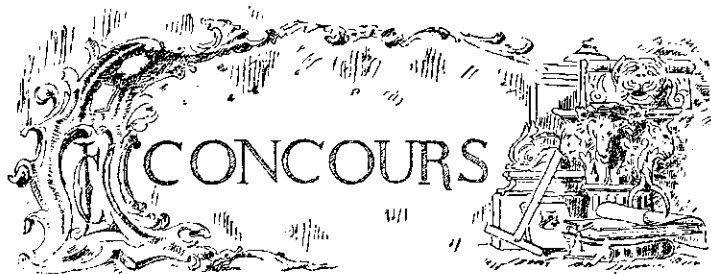
Trésorier : M. Chetaille, charpentier.

TOURNUS

Ont été élus à la séance de renouvellement du Conseil d'administration de la Chambre syndicale des entrepreneurs de Tournus :

MM. Goulachon, Chaumard et Beffy, entrepreneurs de maçonnerie ; Guichard et Genat, Plâtrerie ; Perrault fils et Laboureaux, menuiserie ; Blot, constructeur et Pelletier, serrurerie ; Sary et Bouillet, ferblanterie ; Verjus, marbrier.

Nous prions Messieurs les Architectes auteurs de projets, de travaux communaux de nous faire parvenir un exemplaire des affiches annonçant les mises en adjudication. L'insertion en est faite gratuitement.



LONDRES

Un concours international est ouvert par le London County Council pour le nouveau County Hall. Chacun des architectes prenant part à l'épreuve finale recevra 5.240 francs. Les conditions du concours sont à la disposition des architectes moyennant un dépôt de 78 fr. 60 qui leur sera retourné dès la réception d'un projet bon pour l'exécution. Ce dépôt sera également retourné aux architectes qui, renonçant à concourir, renverront les conditions dans un délai de deux semaines.

AGEN

THÉÂTRE EN CIMENT ARMÉ

Un concours est ouvert pour la construction en ciment armé, du théâtre d'Agen.

On peut prendre connaissance du dossier à consulter au cabinet de M. Tronchet, architecte diplômé par le gouvernement, 15, rue de Surène (Madeleine), Paris.

YSSINGEAUX

CAISSE D'ÉPARGNE

Le Conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de cette ville a décidé de mettre au concours les plans et devis, entre MM. les Architectes qui voudront bien présenter des projets.

MM. les Architectes, qui désirent prendre part au concours peuvent adresser des demandes de renseignements au secrétariat de la Caisse d'épargne.

Il est, dès maintenant, indiqué que les plans et devis devront être déposés le 15 mars 1907.

LE REVÊTEMENT "JOSZ"

Depuis longtemps expérimenté en Amérique, son pays d'origine, définitivement adopté, il y a plusieurs années, en Angleterre, en Belgique, en Autriche et en Hollande. En 1900, implanté à Lyon, où il a conquis déjà une place importante à côté de la faïence, soit dans les hôpitaux, les dispensaires, les banques, les grands magasins, soit dans les établissements fréquentés par un nombreux public, hôtels, cafés, bars, boucheries, boulangeries, soit encore dans différents châteaux et villas, le revêtement Josz est de plus en plus en faveur et ses applications vont chaque jour en se multipliant. Hygiénique, décoratif ; il l'est, certes, au même titre que la céramique, le marbre et la faïence ; de plus, il présente l'avantage, tout en étant moins cher, de se prêter aux combinaisons les plus capricieuses. Il s'enroule avec la plus grande facilité autour des colonnes, se plie à merveille aux exigences modernes des gorges et des courbes ; d'un poids faible, d'une épaisseur insignifiante, il a sa place tout indiquée dans les cabines des navires, leurs lavatories et water-closets, comme dans ceux des wagons de chemins de fer. Mieux encore. Ce revêtement est l'idéal pour les cloisons et les plafonds de nos demeures, car il recouvre le bois, la pierre, le fer, tout aussi bien que le plâtre, le mortier et le ciment, à condition, toutefois, que leurs surfaces soient planes.

Prenez un pièce de deux sous et faites-la glisser rapidement sur un tableau noir ou sur un mur vertical, à surface polie, en l'appuyant fortement avec les doigts, elle se tiendra

dans sa position, en dépit des lois de la pesanteur ; même, pour l'enlever, vous aurez à vaincre une certaine résistance. Ainsi s'expérimente l'adhérence des solides.

C'est là le procédé de pose du revêtement Josz. On appuie fortement sur la plaque, préalablement enduite d'une couche mince d'huile de lin véhiculant du blanc d'Espagne et du blanc de zinc, au moyen de tampons, en allant du centre aux extrémités. Excessivement simple, la pose ; plus facile que celle du papier peint ! De plus, l'adhérence est parfaite et d'une durée indéfinie, bien qu'en cas de déménagement, tout comme un meuble, cela se transporte ailleurs.

Il m'a été permis de rencontrer souvent dans la région ce revêtement ; partout, on m'en a dit le plus grand bien. Du reste, une visite au magasin d'exposition de la rue de la République résume toutes les impressions. Les murs et le plafond sont revêtus de divers panneaux : les uns riches et somptueux, les autres simples et modestes, tous d'une tonalité agréable à l'œil, d'une propreté véritablement hollandaise. Ni dilatation, ni contraction ; aucun décollement sensible à la pression du doigt. Rien n'a bougé ; pas même sur le panneau constamment échauffé par la gaine d'une cheminée de l'immeuble voisin ! Par ce voisinage, nous sommes là, convenons-en, dans des conditions exceptionnellement mauvaises.

En effet, c'est une feuille de métal, plus exactement un alliage de zinc, aluminium et antimoine, qui est enduite d'une couche émaillée ; la feuille de métal s'ajoute à une autre, bout à bout, sans empiétement sur la marge de l'autre. Oui ! « Ceci n'est pas de la faïence », comme le proclame l'écriteau de la vitrine, dans le but d'attirer la curiosité du passant. Cependant, ce métal particulier, d'une composition secrète, il est vrai, est, comme tous les métaux et tous les alliages, soumis aux lois de la dilatation ! Naturellement. Mais tous mes revêtements, dit M. Gounon, agent concessionnaire, sont emboutis en relief, procurant ainsi l'illusion d'émaux cernés, et la dilatation s'écoule très normalement dans les reliefs ; de ce fait, quel que soit le changement brusque de température, jamais rien ne bouge.

Remarquons encore l'absence complète de joints, quelle que soit l'importance des surfaces. Avec des carreaux de faïence, les joints les mieux exécutés, finissant, à la longue, par se désagréger, forment des réseaux envahissables par les poussières et les microbes. Le revêtement Josz est donc, à n'en pas douter, le meilleur, de l'hygiène la plus rationnelle, la plus absolue ; c'est la principale cause de son adoption par le corps médical ; c'est aussi pour cette raison que les hôpitaux civils et militaires de Lyon, ceux de Saint-Chamond, de Vichy, de Moutiers, l'ont employé avec empressement, que le Grand Hôtel du Parc, à Vichy, les hôtels d'Europe, du Pavillon, à Aix-les-Bains, et de nombreux hôtels de Châtel-Guyon et autres villes d'eaux ont imité l'exemple du « Nouveau-Savoy », de Londres, aux installations modernes uniques au monde. On le trouve au Crédit Lyonnais et à la Société Générale, dans les châteaux de M. Ulysse Pila à Champagne, de M. Vermorel à Liergues, dans l'hôtel de M. Cambefort, dans l'immeuble Descours, place Ollier, tout aussi bien que dans les établissements utilitaires, comme la pension alimentaire de Saint-Chamond...

Revêtement lavable, même à l'eau acidulée, sans aucun risque, il figure dans maints cabinets de toilette, salles de bain, maintes cuisines, maints vestibules et escaliers, ainsi que dans les lavatories et water-closets de plus de six cents voitures nouvelles de la Compagnie P.-L.-M., à la satisfaction générale. Mais ce n'est pas suffisant de l'employer dans les constructions neuves ; il faut aussi que MM. les Architectes l'introduisent dans les réparations à exécuter ; c'est la solution du problème du maximum de confort avec le minimum de dépenses. Pour les carreaux blancs et unis, on réalise une économie de 30 pour 100 ; pour les modèles vraiment décoratifs, la différence peut atteindre 75 à 80 pour 100. Souvent, on recule devant des améliorations par crainte des

plâtras. Dans le cas présent, crainte exagérée et chimérique ! Non seulement une pose de 6 à 8 mètres par jour est rapide, mais elle s'opère en conservant intacte la propreté du parquet ciré, si les ouvriers veulent bien prendre quelques précautions.

En un mot, mieux que les carreaux d'Abaquesne, le premier potier de la fabrique rouennaise qui décora le château d'Ecouen, l'antique résidence du connétable Anne de Montmorency, mieux que les azulejos hispano-arabes qu'on rencontre encore dans les environs de Lisbonne, mieux que les céramiques les plus perfectionnées de nos jours ; ce sont des émaux ignorés de l'art grec et du luxe romain, aussi riches, aussi artistiques que les émaux byzantins et les émaux de Limoges, à des prix à la portée de tous.

Le XVIII^e siècle fut le siècle de la porcelaine et de la céramique, le nôtre est celui des émaux élégants et salubres convenant, vu la gamme si variée des dessins et des ornements, aux palais aussi bien qu'aux chaumières, au millionnaire comme à l'humble travailleur. Ces émaux accomplissent leur mission dans la lutte pour la santé et la vie heureuse sous l'irrésistible influence du progrès en marche.

A. TUOTIOP.

LYON EN 1906

L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT A LYON

— SUITE —

VITRIERS. — Nous rappelions, dans la partie historique de notre étude, qu'au XVI^e siècle, la plus grande partie des maisons avaient leurs châssis garnis de papier huilé ; seules, les habitations des riches étaient vitrées.

Les temps ont bien changé et, non seulement on ne voit plus de papier huilé aux fenêtres, mais, presque toujours, elles sont munies de carreaux en verre de choix, et parfois même de vitraux.

Il y a vingt ou vingt-cinq ans, nos rues étaient encore parcourues par le vitrier en quête de clientèle, portant sur son dos une caisse de marchandises assorties et poussant de temps en temps son cri strident « au vitrifié... » ; mais cette figure lyonnaise a complètement disparu, laissant la place au friteur.

Celui-ci, au nom de consonnance italienne, est presque toujours originaire du Tessin, il cumule la profession de vitrier avec une quantité de petits commerces les plus variés, généralement friteur, il vend aussi des oranges, des marrons ou d'autres fruits ; c'est presque toujours à lui qu'on s'adresse pour remplacer les vitres cassées.

Cependant, la profession, devenue plus importante, tend à passer dans les mains de véritables industriels, et notre ville compte déjà un certain nombre de maisons de premier ordre qui, tout en se chargeant des entreprises de vitrerie, font la miroiterie et le commerce en gros des verres de toutes les qualités.

Comme les vitriers ambulants qu'ils ont supplantés, les friteurs ne tarderont pas à être remplacés eux-mêmes par des industriels spécialistes.

Les petits vitriers-friteurs sont bien encore 200 à 300 à Lyon, se partageant un assez maigre chiffre d'affaires, constitué exclusivement, ou à peu près, par des travaux d'entretien.

Dix grands entrepreneurs de vitrerie, dont sept font partie de la Chambre syndicale du bâtiment, exécutent les travaux importants de vitrerie de Lyon et de la région.

Ils occupent une centaine d'ouvriers, qui sont pour la plupart tessinois ou italiens d'origine.

Ce sont des ouvriers généralement sérieux et habiles dans leur métier.

Les salaires sont fort variables et gravitent autour de 60 centimes l'heure, mais, la plupart du temps, les ouvriers

sont de véritables tâcherons travaillant aux pièces et sont payés au mètre carré, suivant la nature des travaux exécutés et leur importance.

Il n'existe aucun Syndicat d'ouvriers vitriers.

FUMISTES. — Cette dénomination a maintenant presque totalement disparu, et l'on désigne sous le nom de « fabricants d'appareils de chauffage » les entrepreneurs qui fournissent et installent les fourneaux de cuisine, les calorifères et tous les autres appareils destinés à produire la chaleur dans les habitations, les usines et les ateliers.

L'industrie n'est pas ancienne et ne remonte pas à un siècle. Autrefois, en effet, l'usage de la houille étant inconnu, on ne se servait que de bois, de braise ou de charbon de bois, qu'on brûlait dans des poêles en fonte et sur des potagers pour préparer les aliments. On se chauffait mal en brûlant d'énormes quantités de bois dans des cheminées béantes.

Les choses changèrent avec l'emploi de la houille ; il fallut d'abord construire des poêles permettant de brûler ce nouveau combustible ; puis, vinrent les fourneaux en tôle, qui étaient portatifs, les fourneaux maçonnés et enfin les thermostats et les calorifères en tous genres.

L'industrie du chauffage prit rapidement beaucoup d'importance, des ingénieurs et même des savants ne dédaignèrent pas de s'en occuper.

Lyon compte dans cette branche des maisons très importantes, qui construisent des appareils pour le dehors et vont même faire au loin des installations parfois très importantes pour le chauffage d'établissements publics, de monuments, d'églises, de châteaux, d'usines, d'ateliers et d'habitations privées.

Les entrepreneurs qui s'occupent d'appareils de chauffage comprennent : les constructeurs de calorifères, les fabricants d'appareils et les poêliers, formant un total de 120 à 125. Sur ce nombre, 25 appartiennent à la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiment ; ce sont les chefs des maisons les plus importantes.

Le personnel occupé par ces entrepreneurs comprend trois catégories d'ouvriers : ceux qui travaillent la tôle, qu'on désigne sous le nom de fumistes-tôliers, ou poêliers, et ceux qui emploient la brique pour la construction des calorifères et le garnissage des intérieurs de cheminées, qu'on désigne sous le nom de briqueteurs-fumistes, et enfin les manœuvres ou aides.

Il est difficile de donner le chiffre exact de ce personnel, à cause du grand nombre de petits patrons, mais on peut bien évaluer à 500 ouvriers au moins l'effectif total.

Les salaires ne sont pas les mêmes pour les différentes catégories d'ouvriers : les briqueteurs-fumistes sont payés 60 à 70 centimes l'heure, suivant leurs capacités professionnelles, les tôliers ou poêliers de 50 à 60 centimes et les aides ou manœuvres de 40 à 45 centimes.

Les briqueteurs-fumistes sont presque tous originaires de la Creuse ou de la Haute-Vienne ; quelques-uns, mais c'est le petit nombre, sont Italiens.

Les tôliers ou poêliers viennent généralement de l'Auvergne, très peu de la Savoie ou des environs de Lyon.

La plupart sont rangés, sérieux, sobres et économes.

Le Syndicat des tôliers-fumistes, qui existait autrefois à la Bourse du travail, a disparu pour faire place à celui des briqueteurs-fumistes, qui compte 150 adhérents.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

AVIS

Les encaissements de renouvellement d'abonnement sont effectués dans la première quinzaine de chaque mois.

Nous prions nos abonnés de vérifier sur leur étiquette d'adresse la date d'expiration de leur abonnement et, pour nous épargner les frais d'une deuxième présentation, de vouloir bien, en cas d'absence, laisser les instructions nécessaires pour le paiement.

NÉCROLOGIE

M. Henri GIRARDON

Le 2 courant, a eu lieu à Lyon, au cimetière de Loyasse, l'inhumation de M. Henri GIRARDON, ingénieur en chef des ponts et chaussées, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'Ordre de François-Joseph et de l'Ordre de la Couronne de Fer, décédé le 31 janvier, dans sa soixante-troisième année.

Lyonnais d'origine, M. Girardon avait eu la bonne fortune, après un court séjour à Grenoble, de pouvoir arriver, en 1871, presque dès ses débuts, à remplir les fonctions d'ingénieur des ponts et chaussées à Lyon ; c'est là qu'il fit toute sa carrière, et il se trouva, par conséquent, mêlé plus ou moins directement à toutes les affaires de travaux qui intéressaient notre ville. Profondément attaché à l'œuvre qu'il y avait accomplie pour l'amélioration de la navigation du Rhône, entreprise en 1880, par la construction du pont Morand et du pont Lafayette, M. Girardon avait décliné toute candidature à un avancement qui l'aurait éloigné de Lyon ; aussi, l'Administration, qui tenait à le conserver à la tête de ce service, avait-elle profité avec empressement d'un décret récent qui lui permettait de faire fléchir en sa faveur l'inexorable limite d'âge pour la retraite.

M. Girardon avait professé un cours d'économie politique à l'Ecole supérieure de commerce et un cours de mathématiques à notre Ecole nationale des Beaux-Arts.

En ces dernières années, il avait été affecté au contrôle de la construction de la ligne de Givors à Paray-le-Monial.

Les travaux de construction de nos grands ponts métalliques, effectués sous sa direction, et l'exécution d'importants travaux en rivière qu'il mena à bien et qui constituaient une nouveauté il y a vingt ou vingt-cinq ans, lui avaient acquis une grande notoriété, aussi bien à l'étranger qu'en France.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

* ARDÈCHE. — A Privas, une Commission extra-municipale vient d'être désignée pour étudier un projet de construction d'un cours secondaire près du collège sur un terrain appartenant à la ville ; selon les prévisions, l'exécution de ce projet coûterait environ 20.000 francs.

* DOUBS. — Pour l'installation d'une Morgue à l'école de médecine de Besançon, un crédit de 3.187 fr. 60 a été inscrit au budget de la ville. La restauration de l'Hôtel de Ville coûtera 42.917 fr. 45. Des réparations urgentes vont être exécutées au Palais de Granvelle. — Le Conseil municipal d'Arc-sous-Cicon a approuvé les plans et devis établis par M. Chavanne, architecte, pour la construction de bâtiments devant servir de scierie mécanique, meunerie et à l'éclairage électrique. Total de la dépense : 38.000 francs.

* ISÈRE. — La municipalité de Jallieu vient de décider la construction d'un lavoir à Funes, l'amélioration de l'éclairage dans la rue des Papeteries et la construction d'un lavoir public au hameau de Mozas. — Le Conseil municipal de Vizille vient de décider de mettre à l'étude la construction d'un groupe scolaire pour les filles. La question des abattoirs est ajournée pour étude.

* LOIRE. — Les offres légales viennent d'être signifiées aux propriétaires soumis à l'expropriation pour la construction d'une caserne. Il est donc à présumer que le jury chargé de statuer sur ces affaires se réunira dans quelques semaines au plus tard. L'autorité militaire pourra donc immédiatement

prendre possession de ces terrains, ce qui laisse à présumer que les travaux seront mis en adjudication dans le courant de l'été. — L'Administration des Ponts et Chaussées vient de mettre la dernière main au projet d'adduction d'eau à Charlieu qui va être mis en adjudication incessamment. Le montant en est approximativement de 320.000 francs. — La commune de Belmont vient de faire dresser, par les agents du service vicinal, un projet d'adduction d'eau qui est soumis en ce moment à l'approbation préfectorale. — M. Thevenet, architecte, a présenté au Conseil d'Essertines-en-Châtelneuf le devis du projet du nouveau cimetière qui s'élève à 11.300 francs et qui a été approuvé à l'unanimité. — A Bourg-Argental, un devis va être exécuté à nouveau pour le prolongement de la canalisation existant rue Melon afin de recevoir les eaux des écoulements.

* VAUCLUSE. — La municipalité d'Avignon, dans sa séance du 5 courant, a décidé la nouvelle mise en adjudication des travaux de construction d'un Hôtel des Postes à la Place Pie et élève de 10 % les prix prévus pour le lot de serrurerie. Il a voté la somme de 900 francs pour travaux d'installation de bouches d'incendie sur la Place du Palais des Papes. — Le département de Vaucluse est autorisé à contracter un emprunt de 454.438 fr. 12 pour travaux de reconstruction à l'asile d'aliénés de Montdevergues.

Inauguration de l'Abattoir d'Oullins

Dimanche, 3 février, par une claire et froide matinée, M. Lutaud, préfet du Rhône, M. Normand, maire d'Oullins et député, les conseillers municipaux d'Oullins et de Pierre-Bénite et diverses notabilités étaient reçus à l'abattoir orné de drapeaux pour la circonstance, par M. Clapot, l'architecte, entouré de tous ses collaborateurs. Visite consciencieuse de l'établissement moderne ; abattage, dépeçage et transport d'un bœuf par le nouvel outillage ; discours du sympathique maire soulignant les efforts de la municipalité qui préside depuis vingt-trois ans aux destinées de la cité laborieuse ; réponse encourageante du préfet ; tout se passa le mieux possible, de façon à faire regretter leur absence aux bouchers et charcutiers qui avaient boudé à l'invitation reçue.

Malgré le froid excessif, le temps s'écoula agréablement, sous le vaste hall, à suivre les péripéties de la séance d'inauguration. M. Normand disait un mot aimable à chacun, au hasard de la rencontre, adressait avec la plus exquise bonhomie ses félicitations à quiconque avait pris part à l'œuvre, son œuvre maintenant debout, prête à fonctionner. D'autre part, M. Lutaud, très à l'aise au milieu de figures nouvelles à sa première sortie, allait de groupe en groupe, interrogeant, écoutant, tenant à voir par lui-même pour l'énorme emmagasinement de faits et d'idées nécessaires à qui veut administrer utilement. Outre que fin lettré aux curiosités d'hygiène et de science, il sait le grand secret de se faire aimer des hommes en prenant contact avec eux, sans morgue, le plus naturellement du monde. Non content d'avoir accepté argent comptant l'invitation au vin d'honneur, notre préfet nous fit encore la surprise de présider le déjeuner au restaurant Flory, et il le fit avec une grâce parfaite. Son toast acclamé chaleureusement, M. Lutaud serra la main à chacun des convives ; cette déférence alla droit au cœur de tous. Du coup, les amis de M. Normand devinrent les siens, non moins dévoués, non moins sincères.

Electrisés par ce grand courant de cordialité, les convives s'attardèrent joyeusement, après le départ forcé des autorités, à parler à leur tour d'un des premiers abattoirs modernes créés en France. Sous l'impulsion de M. Aureggio, vétérinaire principal de l'armée, en retraite, ce furent l'architecte, M. Clapot, le maire de Pierre-Bénite, M. Mallard, M. Charrière, premier adjoint d'Oullins, M. Rabieaux, délégué du Ministre de l'agriculture, M. Roy, conseiller municipal d'Oullins, l'âme de cette fête intime, M. Bernardini, commissaire de police, M. Diemer, le constructeur des transporteurs aériens, etc., et pour tous ce fut une joie d'applaudir au succès d'une entreprise si utile, poursuivie à travers quelques difficultés, inévitables toujours, aujourd'hui vaincues et oubliées, pour la santé publique, pour l'hygiène d'une population s'accroissant chaque jour. L'enthousiasme fut à son comble, quand le bruit éclata soudain que Villefranche se proposait de suivre l'exemple d'Oullins.

A. TUOTIOP.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Société Lyonnaise des Beaux-Arts : ouverture du Salon.

Le 14 courant, à 2 heures, a eu lieu l'inauguration officielle de la 20^e exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts, en présence du maire de Lyon, du préfet du Rhône et d'un grand nombre de notabilités. Les artistes parisiens ont envoyé des œuvres de tendances les plus diverses, et, comme précédemment, la Société, en même temps qu'elle met en évidence les artistes consacrés, permet aux jeunes de se produire, en facilitant leurs débuts et en encourageant leurs efforts. Nous reviendrons, comme d'habitude, en détail sur cette exposition.

Décret de déclaration d'utilité publique des opérations de voirie aux Brotteaux.

Un décret en date du 22 janvier 1907 a déclaré d'utilité publique dans la ville de Lyon :

1^o La création d'une place et de diverses voies publiques entre la limite ouest de la nouvelle emprise du chemin de fer de Genève, le cours Vitton, le boulevard des Brotteaux et le cours Lafayette ;

2^o L'ouverture de six portions de voies publiques sur les terrains déclassés du fort des Brotteaux, situés à l'est de la nouvelle emprise ;

3^o La création de cinq passages traversant par dessous la nouvelle emprise du chemin de fer.

Banquet de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de Lyon.

Le Banquet annuel de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon et de la région est fixé au dimanche 17 février, à midi, dans les salons de l'Hôtel de l'Europe. De nombreuses notabilités lyonnaises et les présidents et délégués de toutes les Chambres adhérentes à la Fédération du Sud-Est viendront témoigner au sympathique et distingué président de la Chambre lyonnaise, M. Berlie, qui vient d'être élu à cette fonction pour la troisième fois consécutivement, combien est appréciée l'utilité de l'œuvre accomplie sous sa direction, et applaudir aux progrès faits par l'idée syndicale, à la diffusion de laquelle il s'est prodigué sans compter.

Chambre syndicale de l'Ameublement de Lyon.

La Chambre syndicale de l'Ameublement de Lyon et de la région, dont le siège est rue des Archers, 8, vient de constituer de la façon suivante son Bureau pour 1907 :

Présidents d'honneur . . .	MM. C. SORNAY et DEVERAUX.
Président	A. BASTET.
Vice-président	A. DERVIEUX.
Trésorier	THIVEL.
Secrétaire	TRONCY.

Vente de Cabinet d'Expert-Géomètre.

Le lundi 18 courant, à 2 heures de l'après-midi, en l'étude de M^e Berger, notaire à Lyon, 1, rue Puits-Gaillet, aura lieu la vente aux enchères publiques d'un cabinet d'expert-géomètre, exploité à Lyon, rue Sainte-Catherine, 13, et comprenant la clientèle et l'achalandage, les objets mobiliers servant à son exploitation, la subrogation au bail des lieux, sur la mise à prix de 500 francs.

Renseignements chez M^e Berger, notaire.

Bal annuel des entrepreneurs.

Les entrepreneurs de la Chambre syndicale du bâtiment de Lyon donneront, cette année, leur troisième grand bal le samedi 9 mars, à 9 heures du soir dans les salons de l'hôtel de l'Europe. Ce bal, recherché de plus en plus chaque année, s'annonce comme devant être le plus brillant de la saison, rien n'ayant été négligé pour en assurer le succès.

Les carnets de bal réserveront une gracieuse surprise aux personnes qui les auront conservés.

La question des gares d'eau.

Nous croyons savoir que M. Barthou, ministre des travaux publics, est fermement décidé à reprendre le projet de loi sur les raccordements de voies ferrées aux voies fluviales, déposé comme on le sait, le 26 octobre 1903, par un de ses prédécesseurs, M. Maruéjols.

Nous rappelons que ce projet de loi a pour objet d'obliger les Compagnies de chemins de fer à accorder partout où la demande leur en est faite, le droit d'établir un raccordement entre la voie d'eau et la voie de fer.

Cette question est particulièrement intéressante pour notre ville et il y a tout lieu d'espérer qu'ainsi que l'exposait M. Herriot dans son programme relaté plus haut, les efforts réunis des corps constitués et du gouvernement arriveront à triompher du mauvais vouloir de la Compagnie P.-L.-M.

Les marchands de bois de Grenoble.

Les marchands de bois de Grenoble et de la région adressent à leurs clients la circulaire ci-après : « Les soussignés, marchands de bois de Grenoble et environs, ont l'honneur de vous informer que, à dater du 15 février prochain, tous les sciages sapin seront augmentés de 2 francs le mètre cube. »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 28 Janvier au 8 Février 1907

LYON

Grande rue de Monplaisir, 186. — Annexe et exhaussement d'une villa. — Propr., MM. Teillon père et fils. — Arch., M. Merlin.

Avenue des Ponts, 116. — Maison. — Arch., M. Danthon.

Rue du Bocage. — Maison. — Ingénieur, M. Hostein.

Chemin de la Scaronne, 4. — Maison. — Propr., M. Midrié.

Chemin Croix-Morlon, 6. — Deux hangars. — Propr., M. Pagès. — Entrepr., M. Vergne.

Rue Voltaire, 54. — Exhaussement d'une maison. — Propr., M. Jeannin.

Chemin de la Plaine, à Monplaisir. — Atelier. — Propr., M. Boivin. — Entrepr., M. Phélut.

Rue de la Bannière, 42. — Hangar. — Propr., MM. Soly et Cie.

Rue de la Pyramide, 16. — Hangar. — Propr., M. Fourchet.

Chemin de Gerland, 63. — Hangar. — Propr., MM. Thomas, Aguilo et Mayol frères. — Entrepr., M. Pradel.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Haute-Savoie. — 3 février. — Jussy. — Construction d'une fromagerie avec porcherie adjacente. Montant des travaux, 37.000 fr. Soumissionnaires : MM. Simon, Orosa Antoine, prix du devis. — MM. Martinazzo, 2 p. 100. — Bonfante, 5 p. 100. — Fortis, 1 p. 100. — Serratrice, 4 p. 100. — Deshusses, 2 p. 100. — Depolier, 2 p. 100. — Orosa Victor, 3,50 p. 100. — Goepe frères, 4 p. 100. — Nicollin, 4 p. 100. — Perréard, 2 p. 100. — Lamouille, 3 p. 100. — Adjud., M. Misza, à Soral (Suisse), 7 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 8 février. — Préfecture. — Canal de Roanne à Digoin. Etanchement de la cuvette. Montant des travaux, 7.800 fr. Soumissionnaires : MM. Marchand, 17 p. 100. — Paire, 18 p. 100. — Adjud., M. Deville, à Pouilly-sous-Charlieu, 22 p. 100 de rabais.

Rhône. — Samedi 2 mars, 2 h. — Préfecture. — Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives du Rhône et de la Saône, dans la traversée de Lyon, pendant les années 1907 à 1911. Montants annuels. 1^{er} lot. Rhône, de la limite amont du département du Rhône au confluent de la Saône, et Saône, dans la traversée de Lyon. Montant des travaux, 60.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.500 fr., définitif, 3.000 fr. — 2^e lot. Rhône, rive gauche, entre le confluent de la Saône et la limite aval du département du Rhône, rive droite, entre le confluent de la Saône et le viaduc d'Arboras, et Isère, rive gauche, entre la limite aval du département du Rhône et le viaduc d'Arboras. Montant des travaux, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — 3^e lot. Rhône, rive droite, du viaduc d'Arboras à la

limite amont du département de la Loire, Isère, rive gauche, du viaduc d'Arboras au pont de Chavanay, et Loire, rive droite, de la limite aval du département du Rhône au pont de Chavanay. Montant des travaux, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Girardon, ingénieur en chef, 5, quai des Brotteaux, à Lyon. Renseignements à la préfecture et dans les bureaux des ingénieurs ordinaires, à Lyon, MM. Autonne, 9, rue Monthernard, et Conche, 24, quai Tilsitt.

Rhône. — Dimanche 3 mars, 10 h. — *Mairie de Couzon-au-Mont-d'Or.* — Bâtiments communaux : mairie, école de garçons, école de filles, école enfantine. 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, 28.357 fr. 90. Cautionnement, 1.420 fr. — 2^e lot. Pierre de taille, 8.159 fr. 94. Cautionnement, 410 fr. — 3^e lot. Charpente, 7.772 fr. 95. Cautionnement, 390 fr. — 4^e lot. Menuiserie, 8.091 fr. 29. Cautionnement, 400 fr. — 5^e lot. Serrurerie, 3.938 fr. 20. Cautionnement, 200 fr. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie, fumisterie, marbrerie, 6.434 fr. 11. Cautionnement, 325 fr. — 7^e lot. Ferblanterie, zinguerie, 1.800 fr. Cautionnement, 90 fr. — *Lots réservés :* 8^e lot. Plomberie pour les eaux, lavabos, 1.600 fr. — 9^e lot. Mobilier scolaire, 1.500 fr. Total, 67.654 fr. 39. — Les certificats devront être soumis au visa de l'architecte, directeur des travaux, M. Marc Desplagnes, 148, rue Vendôme, à Lyon, trois jours au minimum avant la date de l'adjudication. — Les devis, plans et cahier des charges sont déposés à l'école des garçons (maison Rivoire), où les intéressés pourront en prendre connaissance, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures, et chez M. Marc Desplagnes, architecte à Lyon, 148, rue Vendôme, de 9 heures à midi et de 3 à 5 heures (dimanches et fêtes exceptés).

Rhône. — Mardi 5 mars, 3 h. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. Reconstruction d'un mur de soutènement. Travaux évalués à la somme de 1.522 fr. 11. — Les devis, plans et cahiers des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 5 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban. Construction d'un égout du 4^e type et d'une chaussée en pavés d'échantillon. — 1^{er} lot. Construction d'un égout du 4^e type (1 m. 65 — 1 m.) sur une longueur de 163 m. 90 comprise entre la rue Germain et l'égout du cours Lafayette. Montant, 4.736 fr. 45. Cautionnement, 200 fr. — 2^e lot. Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon de granit, en remplacement de la chaussée macadamisée actuelle : 1^{re} entre le cours Lafayette et l'usine Buffaud et Robatel ; 2^e entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure, soit sur une longueur totale de 549 m. 30. Montant, 38.755 fr. 21. Cautionnement, 1.500 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mardi 12 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication publique sur soumissions cachetées de 116 arbres d'essences diverses bordant le chemin vicinal ordinaire n° 147, du Château de Gerland, entre le chemin vicinal ordinaire n° 14, de la Guillotière à Gerland, et la propriété de la Compagnie du Gaz de Lyon. L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, sur la mise à prix de 1.000 fr. elle sera tranchée au profit de celui qui aura la plus forte somme au-dessus de cette mise à prix. — Le cahier des charges relatif à la vente des arbres dont il s'agit, est déposé au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Allier. — Vendredi 1^{er} mars, 2 h. — *Préfecture.* — Chemins d'intérêt commun. — 1^{er} lot. Domérat. Chemin n° 51, de Marcillat à Huriel. Construction entre les limites de Quinsaines et d'Huriel, sur 1.024 m. 51. Montant, 6.881 fr. 83. A valoir, 518 fr. 17. Total, 7.400 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Tronget. Chemin n° 7, de raccord à la station de Tronget. Elargissement et adoucissement dans la traversée du bourg, entre les côtes 1.034 m. 80 et 1.173 m. 50, sur 138 m. 70. Montant, 6.900 fr. A valoir, 1.200 fr. Total, 8.100 fr. Cautionnement, 250 fr. — 3^e lot. La Celle. Chemin n° 53, de Commeny à Montaigu. Reconstruction d'un pont sur le ruisseau de la Chaux. Montant, 3.760 fr. A valoir, 240 fr. Total, 4.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 4^e lot. Prémilhat. Chemin n° 140, de Montluçon à Lépaud. Reconstruction d'un ponceau sur le ruisseau de Prémilhat. Montant, 1.700 fr. A valoir, 200 fr. Total, 1.900 fr. Cautionnement, 80 fr. — 5^e lot. Sussat. Chemin n° 18, de Vicq à Contensouze. Reconstruction d'un pont en ciment armé, en remplacement de celui en charpente existant sur la rivière de Veauce. Maçonneries et travaux accessoires. Montant, 1.817 fr. 03. A valoir, 232 fr. 97. Total, 1.050 fr. Cautionnement, 100 fr. — Visa, trois jours avant l'adjudication, par M. Wender, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 37, boulevard Ledru-Rollin, à Moulins. — Renseignements à la préfecture (2^e division), ou dans les bureaux de MM. les ingénieurs ordinaires.

Ardèche. — Dimanche 24 février, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Privat.* — Construction d'une école de filles à deux classes. Montant, 19.966 fr. 81. Cautionnement, 1.200 fr. Frais, 280 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par le maire et par M. Desrieux, architecte, à Tournon. Renseignements à la mairie.

Ardèche. — Mardi 26 février, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien intéressant la navigation et la défense des rives du Rhône pendant les années 1907, à 1911, dans les départements de l'Isère, de la Loire, de la Drôme, de l'Ardèche et de la Vaucluse. Ces travaux sont évalués comme il suit : 6^e lot. Du pont de Chavanay au pont de Saint-Vallier. Montant annuel, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — 7^e lot. Du pont de Saint-Vallier au ruisseau de Drutal. Montant annuel, 40.000 fr. Cautionnement

provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — 8^e lot. Du ruisseau de Drutal au viaduc de Lavoulte. Montant annuel, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — 9^e lot. Du viaduc de Lavoulte à Meysses. Montant annuel, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — 10^e lot. De Meysses à Donzère. Montant annuel, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — 11 lot. De Donzère au confluent de l'Ardèche. Montant annuel, 40.000 fr. Cautionnement provisoire, 1.000 fr., définitif, 2.000 fr. — Renseignements : 1^{er} dans les bureaux de la préfecture (bureau des travaux publics) ; 2^e dans les bureaux de M. l'ingénieur du III^e arrondissement à Valence, rue Saint-Estève, 2, et de M. Couche, ingénieur ordinaire, 24, quai Tilsitt, à Lyon.

Loire. — Samedi 2 mars, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Adduction des eaux du Lignon. Etablissement d'un réseau de distribution en ville. Il sera procédé à l'adjudication à la folle-enchère de l'entrepreneur primitif mis en régie, de la fourniture et pose de tuyaux en fonte frettés d'acier. Montant des travaux, 365.139 fr. 74. Somme à valoir, 14.860 fr. 26. Ensemble, 380.000 fr. Cautionnement, 20.000 fr. — Renseignements à la mairie (bureau de la voirie).

Loire. — Samedi 2 mars, 10 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Alimentation en eau. Projet d'exécution de la dérivation des eaux du Lignon. Barrage de prise d'eau au Pont-de-l'Enceinte et ouvrages accessoires. Montant des travaux, 158.680 fr. 70. Somme à valoir, 31.319 fr. 30. Ensemble, 190.000 fr. Cautionnement, 6.000 fr. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, rue Marengo.

Saône-et-Loire. — Vendredi 8 mars, 10 h. — *Mairie de Genouilly.* — Agrandissement du cimetière, construction de murs de clôture. Montant, 4.967 fr. 24. Cautionnement, 230 fr. Frais, 150 fr. — Visa, par M. Bon, agent voyer principal à Buxy, auteur du projet, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Ministère de la Guerre. — Jeudi 28 février. — *Mairie de Tarascon.* — Service du génie. Chefferie d'Avignon. Travaux d'entretien des bâtiments militaires de la place de Tarascon pendant les années 1907 à 1909 inclus. Lot unique. Terrassements, maçonneries, charpente, menuiserie, serrurerie, zinguerie, vitrerie et peinture. Montant, 8.000 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie d'Avignon, 32, rue Joseph-Vernet, 32, où on peut en prendre connaissance. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au plus tard le 14 février inclus.

LISTE DES BREVETS

Concernant la CONSTRUCTION et l'ARCHITECTURE

Pour tous renseignements concernant ces brevets, s'adresser à M. J. GERMAIN, Ingénieur-Consultant, successeur de MM. FREYDIER-DUBREUIL et JANIGOT, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon.

- 340712. — 25 février 1904. — BERTHIER. Système de guidage avec accouplement des vantaux des portes à coulisses.
- 340829. — 29 février 1904. — HUBER. Jalousie à tirage à lames sans bandes.
- 332693. — 18 février 1904. — ISOARD. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 29 mai 1903, pour marches d'escaliers bouvetées en ciment armé.
- 340815. — 27 février 1904. — DUGUÉ. Verrou à fermeture automatique pour portes à plusieurs vantaux et volets brisés.
- 340820. — 29 février 1904. — DE VOLL et HOWLAND. Avertisseur contre les effractions.
- 340821. — 29 février 1904. — MUNTE. Système permettant l'ouverture simultanée d'un nombre quelconque de portes.
- 340828. — 29 février 1904. — WUNDSAM. Système de fermeture réglable.
- 340881. — 2 mars 1904. — DROUET. Perfectionnements aux appareils de fermeture pour portes et volets de maisons d'habitation.
- 334209. — 13 février 1904. — Raison sociale BERNSAU et UELLENBERG. Premier certificat d'addition au brevet pris, le 25 juillet 1903, pour perfectionnements dans les serrures.
- 338827. — 27 novembre 1903. — ROBRECHT. Perfectionnements aux peintures pour portes, fenêtres, etc.
- 340945. — 4 mars 1904. — ZIMMERMANN. Cheminée.
- 340953. — 4 mars 1904. — BOUGAULT et CONTI. Système d'appareil pour l'enlèvement automatique des couvre-sièges préservateurs de water-closets.
- 340972. — 5 mars 1904. — Raison sociale VAUCHER et BIELER. Imposte.
- 340973. — SEIDEL. Appareil de ramonage.
- 340975. — 5 mars 1904. — MANKE et KLAU. Plafond avec tirants.
- 340989. — 7 mars 1904. — MATHIEU et COSTER. Perfectionnements dans la construction des extincteurs.
- 340993. — 7 mars 1904. — STABE. Appareil de sauvetage applicable en cas d'incendie.

341000. — 7 mars 1904. — ROSEN. Plan incliné remplaçant les escaliers.

341203. — 12 mars 1904. — RAUSCHER. Elévateur de sauvetage.

340986. — 5 mars 1904. — CHRISTOPHERSEN. Procédé et machine pour la fabrication des peintures de portes.

341026. — 8 mars 1904. — STURGIS. Monture automatique pour stores et autres applications.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Samedi 16, *Faust*. — Dimanche 17, matinée, à 1 h. 1/2, *Hamlet*, avec Mme Lise Landouzy, dans le rôle d'Ophélie; le soir à 8 h. *les Dragons de Villars* et *Roseline*. — Lundi, relâche. — Mardi, première représentation (reprise) *le Prophète*.

CÉLESTINS *Miquette et sa mère*, avec tous les artistes de la création sera jouée jusqu'à dimanche soir 17 inclus.

Lundi 18 février, irrévocablement première de *Roule-ta-Bosse* encore un des plus grands et plus récents succès de Paris — drame à spectacle de Jules Mary qui a été joué 350 fois consécutives à l'Ambigu de Paris.

Depuis le début de la saison, les Célestins n'ont pour ainsi dire, donné que des créations de nouveautés, reléguant aux accessoires l'habitude que l'on avait à Lyon de jouer le samedi et le dimanche de vieux mélés, ineptes et anciens. Pour faire diversion, la direction va monter une de ces pièces chères aux cœurs sensibles, mais cette pièce est une nouveauté.

Roule-ta-Bosse est donc assuré d'un gros succès de curiosité. La matinée de jeudi 21 courant sera particulièrement intéressante. Elle tranchera sur les représentations actuelles et constituera un spectacle idéal pour les familles. On commencera à 2 heures en raison de l'importance du programme qui comportera : *Les Charbonniers* opérette en un acte, avec la délicieuse musique de Coste et *La Papillonne*, comédie en 3 actes de Victorien Sardou, avec le concours de Mlle Fériel, et M. Gildes, du théâtre du Vaudeville.

HORLOGE Le prodigieux triomphe de l'œuvre si populaire de M. P. Talmat avait fait escompter qu'on en fêterait la 150^e; or il paraît que M. Bonhomme le sympathique directeur de céans, en a décidé autrement puisque la 130^e de *Tout se détrancane!* entraînera la disparition de cette amusante revue qui, pendant trois mois et demi a fait la joie de près de deux cent mille spectateurs qui ont défilé à la coquette bonbonnière du cours Lafayette.

Tout se détrancane! que l'on voudra voir et revoir encore se donnera

jusqu'au 21, tous les soirs à 8 h. 1/4 et Dimanche 17, pour la dernière matinée.

Nous apprenons que la décision de M. Bonhomme est motivée en arrêtant la revue en plein triomphe; il a signé un traité par lequel il doit faire passer le 22 courant, un Grand Vaudeville Militaire qui sera le plus gros succès d'hilarité de la saison.

CASINO-KURSAAL Jamais succès n'aura été plus prodigieux que celui de *A vos souhaits!* la revue à grand spectacle du Casino-Kursaal, succès qui a encore grandi avec le nouveau tableau, les *Folichonnades de l'année*, qui, à chaque représentation, provoque de formidables éclats de rire. Une fois de plus, on peut répéter que MM. Celval, Charley et Mentel ont toutes les veines, les scènes parisiennes les copient, les scènes marseillaises vont les représenter, leur cinquantième a été triomphale, et *Paris qui chante*, le plus autorisé et le plus important des journaux spéciaux, par la plume de son critique bien connu, M. Curnonsky, — le Catulle Mendès des musics-halls, — dans son numéro du 10 février, leur consacre un long et élogieux compte rendu. C'est la première fois qu'un journal parisien, et surtout *Paris qui chante*, fait des éloges aussi chaleureux d'une revue de province. Le Casino-Kursaal peut être satisfait de sa réputation artistique.

SCALA Tous les mercredis et tous les samedis de nouveaux débuts, de nouvelles vues font un programme nouveau. Matinée le jeudi et le dimanche, jamais semblables. Samedi 16, débiteront : Komydor, le comique alsacien, de la Scala de Paris, dans ses créations; les Bengalis, duettistes fantaisistes, et mercredi 20, le trio Sylvain, acrobates comiques, la troupe Guillot-Bill, instrumentistes du Nouveau-Cirque.

NOUVEAU THÉÂTRE Depuis lundi, il y a affluence au Nouveau-Théâtre. L'interprétation est excellente, elle ne mérite que des éloges, et tout particulièrement M. Ruelle. *Michel Stragoff* sera joué lundi soir pour la dernière fois. Mardi soir 19, c'est la tournée Achard-Garet qui, durant une semaine, va donner une série de représentations exceptionnelles de deux grands succès : *Le Bouton de culotte*, comédie-vaudeville en un acte *La Police tolère!* pièce de M. Louis Le Lasseur, autorisée par la censure après quatre ans d'interdiction et qui vient d'être donnée cent fois à Paris et soixante fois à Bruxelles. *La dernière Gerbe*, la *Traite des Blanchés* et *Maison close*, tels sont les titres des trois actes de cette pièce et qui en indiquent parfaitement le sujet.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 41791

Tirage :
le 20 Mai 1907

LOTÉRIE D'ARLES

Le Billet
UN FRANC

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

Construction d'un Hôpital-Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE

TROIS GROS LOTS

DEUX DE

120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bonoy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises.

F. LAUZUN & C^{IE}

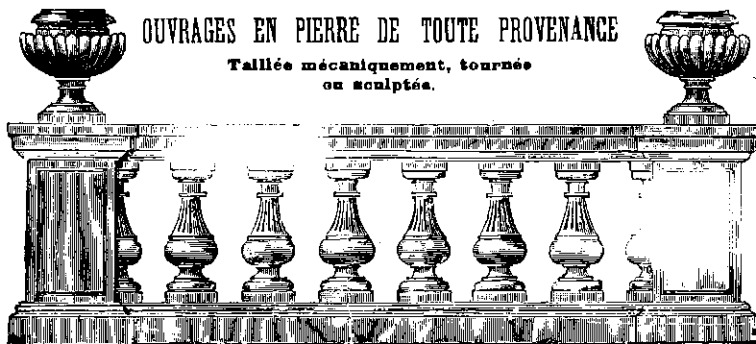
BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.

BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :
RIVACIER

RIVORY & JOLY

(A. et M.)
INGÉNIEURS

TÉLÉPHONE 28-88 Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES
Waggonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Scize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille
DALLES EN CIMENT

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE

DÉRIVATION DES EAUX DU LIGNON

Adjudication le Samedi 2 Mars 1907, à 10 heures du matin
à l'Hôtel-de-Ville de St-Étienne sur soumissions cachetées
DES

TRAVAUX D'EXÉCUTION

DU BARRAGE DE PRISE D'EAU DU PONT-DE-L'ENCEINTE

Et accessoires, évalués comme suit :

Travaux à l'entreprise	158.680 70
Somme à valoir	34.319 30
TOTAL GÉNÉRAL	190.000 »

Pour renseignements s'adresser à la Mairie de Saint-Etienne.

Demandez partout le "THE DES MANDARINS"

TIRAGE : 15 JUIN 1907

LOTÉRIE

DE

GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation

ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 17 Mars 1906

AU CAPITAL DE

200.000 francs

GROS LOT

10.000 FR.

1 lot de 5.000 fr.

2 lots de 1.000 fr.

54 lots de 500 à 100 f.

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-
poste du montant des billets avec enveloppe
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les bu-
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

CHARPENTES EN FER

J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

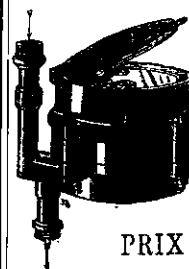
TÉLÉPHONE 11-04

Serrurerie pour
Usines et Bâtiments

SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME FRANÇAIS ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : 4.5 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

43, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89